



Fiche syndicale de suivi

Changement de discipline des certifiés et agrégés de STI



A RETOURNER A LA SECTION ACADEMIQUE DE VERSAILLES DU SNES :

Par mél : s3ver@snes.edu Par fax : 21 41 24 80 62

Par courrier : 3, rue Guy Gouyon du Verger—94 112 Versailles cedex

Le SNES, des élus au service de tous :

Pour vous informer, pour débattre, pour vous défendre dans le cadre de règles valables pour tous en exigeant le respect des qualifications, des missions et des garanties statutaires, vous pouvez compter sur les élus du SNES.

Ils sont majoritaires dans les commissions administratives paritaires où sont examinées toutes les décisions concernant votre carrière (avancement, notation administrative, mutation, titularisation pour les agrégés) : n'hésitez pas à les contacter et à leur renvoyer cette fiche de suivi syndical, qui leur permet de disposer de toutes les informations nécessaires à votre défense.

Nom : Prénom :

Adresse :

Etablissement d'affectation :

Commune : Département :

Vous êtes : Certifié(e) Agrégé(e)

Votre discipline de recrutement :

A quelle discipline votre poste est-il rattaché ? (ex : génie thermique, électrotechnique, génie mécanique productive...) ?

👉 Avez-vous renvoyé au Rectorat le formulaire de changement de discipline STI ? OUI NON
Si oui, à quelle date ?

👉 Avez-vous été en contact avec les corps d'inspection ? Si oui, sous quelle forme ?

👉 Laquelle des nouvelles disciplines avez-vous choisie ? (cochez la case correspondant à votre situation)

Vous êtes certifié(e)		Vous êtes agrégé(e)	
	Architecture et construction (L1411)		Ingénierie mécanique (L1414)
	Energie (L1412)		Ingénierie électrique (L1415)
	Informatique et numérique (L1413)		Ingénierie des constructions (L1416)
	Ingénierie mécanique (L1414)		
	Technologie (L1400)		

👉 Avez-vous entamé une procédure de changement de discipline vers un champ autre que celui des STI (mathématiques, sciences physiques ou autre) ?

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :